

Vie Associative - Attribution de subventions exceptionnelles

M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur :

Cercle Comtois de Bridge

L'Association «Le Cercle Comtois de Bridge» organise un tournoi annuel à Besançon au Kursaal les 11 et 12 novembre.

Lors de cette manifestation, le club accueille 80 jeunes joueurs (de 11 à 18 ans) qui viennent de toutes les régions de France.

Afin que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions, une subvention de 1 000 € pourrait être accordée à cette association.

Association Franche-Comté Arménie

La vocation de L'Association «Franche-Comté Arménie» est l'établissement de liens avec l'Arménie, pays ami de la France. De ce fait, elle organisera une manifestation «Journée du Film Arménien» à Besançon le 4 février 2007 pour fêter «l'Année de l'Arménie».

L'organisation de cette journée sera animée par Serge Avedikian, comédien, producteur et réalisateur. Trois films seront diffusés durant cette journée qui se déroulera au Petit Kursaal.

Afin que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions, une subvention de 500 € pourrait être accordée à cette association.

Club de Parapente «Découv'Air»

Découv'Air qui a son siège à Montfaucon est une association de parapentistes qui s'est créée en 2002 pour promouvoir le parapente, principalement auprès des jeunes. Dans le cadre de ses actions, Découv'Air a décidé en 2005 d'organiser l'opération «L'Aile Aux Enfants».

Cette opération consiste à permettre à des enfants issus des milieux défavorisés et malades du cancer, hospitalisés au CHU de Besançon, de découvrir le parapente à l'occasion d'une grande fête «La Coupe Icare». La Coupe Icare est le rendez-vous des professionnels, des passionnés et des néophytes du vol libre. Elle rassemble chaque année 75 000 spectateurs et quelque 8 000 pilotes d'engins volants en tout genre.

Durant cette manifestation qui s'est déroulée en Isère les 22, 23 et 24 septembre dernier, les enfants ont été à l'honneur car ce sont eux qui ont réalisé les vols d'ouverture du «Grand Concours International de déguisements» sous six parapentes biplaces pilotés par des professionnels.

L'association, les enfants et leurs familles espèrent le soutien de la Ville.

Il est proposé d'allouer une subvention de 1 000 € à cette association.

Association Recidev

Cette association a pour objet l'éducation au développement à la solidarité et à la citoyenneté en direction des scolaires, des jeunes et des adultes.

Par le biais des grands quotidiens régionaux, l'Est Républicain, les Dépêches et le Progrès, elle a organisé un grand jeu-découverte du 24 septembre au 5 novembre à l'occasion de la 9^{ème} semaine de la Solidarité Internationale. L'objectif est de faire découvrir les auteurs de la solidarité internationale de Franche-Comté au grand public. Le Conseil Régional de Franche-Comté, le Conseil Général du Doubs et du Territoire de Belfort ont déjà répondu favorablement à leur demande de partenariat financier. Afin de

rendre ce jeu attractif, le premier prix était un voyage de tourisme solidaire pour deux personnes en Tunisie.

La Ville est sollicitée pour aider au financement de ce prix. Une subvention de 300 € pourrait être accordée à cette association.

Carrefour de Rencontre et d'Initiatives pour le Développement Régional - CRIDER

Cette association, dont le siège est à Besançon, a pour but de permettre aux pré-retraités et retraités de créer des liens intergénérationnels par l'animation de la vie locale et régionale.

Afin de pouvoir effectuer les projections des films réalisés lors des sorties des adhérents, elle souhaiterait faire l'achat de matériel audiovisuel estimé à 4 500 €.

La Ville est sollicitée pour aider au financement de cet achat. Une subvention de 500 € pourrait être accordée à cette association.

Confédération Nationale du Logement, Union Locale de Besançon

L'association a pour objet la défense du droit au logement et des locataires.

Selon ses statuts, «l'Union Locale de Besançon organisation de progrès social, a le devoir d'agir vigoureusement et directement pour la défense d'une politique de l'habitat assurant un véritable droit au logement pour toutes les familles vivant en notre pays, quelles que soient leurs conditions sociales ou leurs ressources et permettant le développement harmonieux de la vie familiale.

Son action, ses propositions tendent à améliorer le sort des citoyens dans leur qualité de locataires, d'accédants, de copropriétaires».

La Ville est sollicitée pour soutenir le fonctionnement de cette association, une subvention de 750 € pourrait lui être accordée.

Etoile de Saint-Ferjeux - Vacances

L'Association Etoile de Saint-Ferjeux - section vacances sollicite la Ville de Besançon pour un projet d'investissement concernant son centre de vacances à Noël-Cerneux.

Ce centre de vacances qui accueille de nombreux séjours pour enfants et jeunes dont une grande partie de Besançon (pour exemple : 27 enfants de Besançon ont utilisé les bons vacances Ville pour ces séjours en 2006), a, au cours des 30 dernières années, été aménagé et notamment adapté aux exigences de sécurité et d'hygiène, grâce à l'engagement de bénévoles.

L'intérêt éducatif et social de ces séjours n'est plus à démontrer : collaboration avec les structures de quartier, ATD Quart Monde, Les marmots, ... et les associations d'éducation populaire.

Aujourd'hui, l'association est confrontée à une obligation de mise aux normes de sa cuisine et de mise aux normes de sécurité de l'établissement.

Pour ce faire, elle a déposé en 2004 un projet d'investissement dans le cadre du Plan Etat Région 2001-2006. L'Etat (Direction Régionale Jeunesse et Sports) vient de lui signifier, en juillet 2006, son accord de financement. Au total, la participation croisée de l'Etat, de la Région et du Département financera 75 % des 155 645 € prévus en dépenses, les 25 % restants étant assurés par l'association sur des fonds propres.

A ce projet s'est ajoutée la nécessité pour l'association de construire un bâtiment pour le rangement et le stockage du matériel (skis, jeux d'extérieur, ...), ce matériel étant en partie logé dans un local de la Paroisse de Saint-Ferjeux, voué à la vente. Le montant de cette opération est de 40 000 €.

Le montant total du projet s'élève ainsi à 200 645 €.

Une sollicitation de 38 911 € a également été adressée à la CAF de Besançon.

Il est proposé d'accorder une subvention de 5 000 € à l'Association Etoile de Saint-Ferjeux - section vacances pour la réalisation de ce projet.

Cette subvention sera versée sur présentation d'une attestation de commencement des travaux, réalisés conformément au dossier de subvention, et de bouclage du plan de financement, établie par le bénéficiaire.

Maison du Peuple

L'immeuble 11 rue Battant, propriété de la Maison du Peuple, nécessite des travaux de réhabilitation, mais aussi de nombreux travaux de mise en sécurité.

Des installations électriques, la vétusté d'un escalier rendent donc nécessaires pour la société coopérative «La Maison du Peuple» de nombreux investissements.

En raison de l'aspect symbolique et historique du lieu (la maison a été inaugurée le 12 juin 1932) et de l'intérêt général que ces locaux représentent par la mise à disposition ponctuelle de salles en faveur d'associations du quartier, il est proposé d'attribuer à la «Maison du Peuple» une subvention à hauteur de 30 000 € pour l'aider à réaliser ces travaux de mise en sécurité.

Cette subvention sera versée sur présentation d'une attestation de commencement des travaux, réalisés conformément au dossier de subvention, et de bouclage du plan de financement, établie par le bénéficiaire.

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Cercle Comtois de Bridge,
- attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association Franche-Comté Arménie
- attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Club de parapente «Découv'Air»
- attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Association RECIDEV
- attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association CRIDER
- attribuer une subvention exceptionnelle de 750 € à la Confédération Nationale du Logement.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale de 4 050 € sera prélevée au chapitre 65.020/6574 CS 48020 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du compte de dépenses imprévues de fonctionnement inscrit au chapitre 022.01/022 CS 20200 du budget primitif 2006.

- attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour l'Etoile de Saint-Ferjeux

En cas d'accord, la somme de 5 000 € sera prélevée au chapitre 204.025/2042.3808 CS 48020 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du compte de dépenses imprévues d'investissement inscrit au chapitre 020.01/020 CS 20200 du budget primitif 2006.

- attribuer une subvention exceptionnelle de 30 000 € à La Maison du Peuple

En cas d'accord, cette somme de 30 000 € sera prélevée au chapitre 204.025/2042.6045 CS 48020 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du compte de dépenses imprévues d'investissement inscrit au chapitre 020.01/020 CS 20200 du budget primitif 2006.

«M. Michel JOSSE : On nous dit que le cercle comtois de bridge organise les 11 et 12 novembre une manifestation et qu'il faut leur donner 1 000 €. Je pense que l'Adjoint MEDJALDI devrait présenter ces demandes de subventions bien avant. Ça ne fait pas très sérieux en ce qui concerne le fonctionnement, sur le fond tout à fait d'accord mais dans le fonctionnement ce n'est pas terrible.

M. LE MAIRE : Comme tu as posé la question, et tu as eu raison de la poser, je vais te répondre. On me dit que ce n'est pas rare car souvent les demandes de subventions arrivent très peu de temps avant les manifestations et on doit les étudier.

M. Michel JOSSE : Pour la Croix Rouge, il n'y a pas de problème on est tout à fait d'accord, il y a le tsunami, ou d'autres choses au Liban on est d'accord mais pour le tournoi de bridge, excusez-moi...

M. LE MAIRE : Il faudra essayer Monsieur MEDAJLDI de présenter vos dossiers bien en amont des dates des manifestations».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 décembre 2006.